

# Missions juridiques



## Pour éviter les faux pas... et les litiges surprises

« *Nemo censetur ignorare legem* », nul n'est censé ignorer la loi... La formule n'a jamais été autant d'actualité. Dans une société qui légifère de plus en plus, la question juridique est devenue un enjeu permanent, un constat qui nous a conduit à réunir les compétences indispensables pour vous accompagner au quotidien dans votre développement.

### Nous assumons intégralement le secrétariat juridique de votre société

**Vous assister** dans le choix de la forme juridique de votre société.

**Étudier et réaliser** les opérations de constitution de sociétés (l'élaboration des statuts, formalités administratives, immatriculation, etc.).

**Étudier et réaliser** les opérations de modification des sociétés en cours de vie :

- augmentation de capital, cession de titres,
- modifications statutaires diverses,
- fusion, transformation, scission, dissolution, liquidation, etc.

**Déclarer** les bénéficiaires effectifs.

**Assurer** le suivi juridique annuel de votre société :

- préparation et envoi des convocations à l'Assemblée Générale,
- définition de l'ordre du jour,
- relation avec le commissaire aux comptes,
- assistance dans la rédaction du rapport de gestion annuel,
- création des registres légaux (titres, conseil d'administration, assemblée),
- mise à jour des registres obligatoires et du registre des titres,
- dépôt légal des comptes.

